

Dans le cadre du Plan Recherche et Développement Amiante (PRDA), initié par l'Etat, le SYRTA et le SEDDRé ont conçu 14 règles techniques qui ont vocation à devenir les règles de l'art pour les métiers du désamiantage.



RT 01
Informations et conséquences techniques à tirer de l'analyse du Repérage Avant Travaux



RT 03
Installations et opérations nécessaires à la bonne marche du chantier de retrait



RT 04
Systèmes de confinement évitant la dispersion de fibres d'amiante



RT 06
Maîtrise des Appareils de Protection Respiratoires (APR)



RT 08
Techniques de diminution des empoussièrtements en zone de travail



RT 11
Métrologie : bonnes pratiques et points de vigilance pour faire des mesures d'air « efficaces » sur les chantiers



RT 12
Conditionnement, évacuation, entreposage temporaire et chargement des déchets de chantiers

RT 02
Contenus techniques indispensables du PRE (Analyse des Risques)

RT 05
Aérialique des chantiers sous confinement

RT 07
Maîtrise de l'Adduction d'Air Respirable

RT 09
Retrait de matériaux et/ou techniques de retrait fortement émissifs

RT 13
Dispositions de fin de chantier

RT 14
Règles techniques d'Installations Fixes de traitement de MPCA

RT 10
Entrée-Sortie et décontamination des personnels, des matériels et des déchets

En savoir plus

www.reglestechnequesss3-syrta-seddré.net

